

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alyssa Poulin

<https://www.cadre21.org/membres/4314cbb7f079633a15926818>

Date d'obtention : 2023-11-21 16:42:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien suivre les étapes de la trousse Sexto. De plus, je retiens que plusieurs intervenants sont demandés à travailler en équipe pour favoriser l'impact que cette technique aura sur les jeunes, autant les victimes que tous les autres impliqués dans ces situations.

Je retiens également que cette méthode d'intervention pourra certainement protéger l'intégrité des victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de mieux comprendre comment intervenir, tant au niveau psychologique avec les jeunes qu'au niveau légal. En effet, je sais maintenant ce que je peux et ne peux pas faire pendant la méthode Sexto.

Ceci va également me permettre d'informer mes collègues sur les répercussions des sextos chez les jeunes.

Je ferai également preuve d'un non-jugement en comprenant davantage tout l'envers du décor des sextos.

Je vais pouvoir mieux comprendre quelles personnes contacter dans ces cas, ce qui pourra aider à ne pas impliquer des personnes non-nécessaires dans les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention, comme mentionné plus haut, à ne pas entrer dans le jugement ou passer des commentaires, comme mentionné dans les questions répondues plus tôt. De plus, je m'assurerai de ne pas regarder les photos qui sont considérées comme pornographie juvéniles, et de suivre la trousse Sexto. Je vais également respecter la confidentialité.

De plus, je vais m'assurer de faire comprendre aux jeunes que les erreurs qu'ils font ne définissent pas leur personne et qu'il est important d'avoir une attitude positive envers eux-mêmes.

Je vais également m'assurer qu'ils auront le soutien nécessaire.